Ivry (94) : les policiers écœurés après la libération de leurs agresseurs

09/06/2016 à 22h01

Un magistrat qui vient s'expliquer au commissariat devant une vingtaine de policiers furieux. Cette scène rarissime a eu lieu mercredi à Ivry. La raison ? La remise en liberté, pour la deuxième fois en huit jours, de trois jeunes accusés d'avoir agressé des policiers le 31 mai. L'un des fonctionnaires avait notamment reçu un coup de poing. Bilan : 15 jours d'ITT.

Il est 14 heures ce mardi 31 mai quand les policiers de la Brigade anti-criminalité d'Ivry se rendent cité Hoche sur un point de vente de drogue. Une intervention classique qui se solde par la saisie d'un couteau servant à couper le cannabis et de quelques sachets. Les cinq dealeurs, qui n'ont rien sur eux, assistent en habitués à la saisie. Ils remettent même à sa place un petit du quartier venu insulter les policiers. Mais alors que ces derniers regagnent leur voiture, le même petit y va de son « cassez-vous bande de baltringues ». L'insulte de trop pour la Bac qui décide de l'interpeller.

C'est là que tout dégénère. Une quinzaine de jeunes tombent sur les trois policiers qui tentent de se dégager avec la gazeuse et même une grenade de désencerclement. Il faudra l'arrivée des renforts pour que la situation soit sous contrôle. Mais alors que la pression est retombée, un jeune décoche un violent coup de poing à un policier et prend la fuite. Le fonctionnaire s'effondre, pris de convulsions.
Deux hommes sont interpellés. L'auteur du coup de poing se rendra plus tard. Le jeudi, à la surprise générale, le parquet

lève les trois gardes à vue. « Nous avons eu une panne informatique due aux inondations, explique une source judiciaire. Nous n'avions plus aucune visibilité sur les antécédents des mis en cause. Faute de savoir dans quel délai nous allions être dépannés, on a levé la garde à vue. » Les policiers s'étranglent et relâchent les trois hommes. Ce n'est que partie remise. Car mercredi matin, ils interpellent trois des quatre jeunes mis en cause, dont l'auteur du coup de poing. Mais là encore le parquet décide de les remettre en liberté avec une convocation au tribunal en… avril 2017.
(…)

Le Parisien